

Commission des constructions publiques du Conseil des États

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 millions de moins pour le Tribunal administratif fédéral

La Commission des constructions publiques du Conseil des États a pris connaissance avec satisfaction de la nouvelle proposition du Conseil fédéral concernant les frais de location du Tribunal administratif fédéral à St-Gall. Elle propose ainsi à son conseil d'accepter un crédit d'engagement de 225 millions de francs. Cette somme représente une réduction de 25 millions de francs par rapport au projet initial, qui avait été renvoyé au Conseil fédéral par les Chambres fédérales.

Le message du Conseil fédéral de l'an dernier concernant les constructions civiles ([05.056](#)) comportait trois crédits distincts : un crédit d'engagement « Constructions civiles », d'un montant de 253,1 millions de francs; un crédit d'engagement « Investissements TI, infrastructure », d'un montant de 9,6 millions de francs; un crédit d'engagement d'un montant de 250 millions de francs pour les frais de location du Tribunal administratif fédéral à St-Gall au cours des 50 prochaines années. Alors que les deux premiers crédits avaient été approuvés par les deux Chambres, respectivement à la session d'automne et à la session d'hiver de l'an dernier, la partie du projet concernant le Tribunal administratif fédéral à St-Gall avait été largement rejetée par les deux Chambres. Le Conseil fédéral avait alors été chargé soit de présenter un projet conférant à la Confédération la qualité de maître d'ouvrage et de propriétaire du futur bâtiment du Tribunal administratif fédéral à St-Gall, soit de proposer une solution de location dont le coût ne soit pas supérieur à celui d'une acquisition (d'après une étude externe, la solution de l'acquisition aurait représenté, selon le calcul de la valeur actualisée, une économie d'au moins six millions de francs par rapport à la solution locative initiale, estimée à 250 millions de francs).

En l'espace de quelques semaines, la Confédération et le canton de St-Gall ont pu trouver une nouvelle solution. La variante que propose désormais le Conseil fédéral représente une économie de 25 millions de francs par rapport au projet initial : ainsi, le critère de la neutralité en termes de coûts par rapport à la solution de l'acquisition a été respecté. Cette économie de 25 millions de francs a pu être réalisée grâce à une augmentation annuelle de seulement 1,5 % des intérêts sur le loyer pour la Confédération (indépendamment du taux d'inflation réel).

La Commission des constructions publiques du Conseil des États (CCP-E) a donc suivi à l'unanimité la proposition du Conseil fédéral. Elle reconnaît les efforts de la Confédération et du canton de St-Gall en ce qui concerne la construction du Tribunal administratif fédéral à St-Gall. La commission a en outre pris acte des étapes concrètes du projet et des solutions prévues en matière de construction. Le projet sera examiné simultanément par les deux Chambres à la session de printemps 2006.

Par ailleurs, la commission a défini les priorités de son activité pour la seconde moitié de la 47^e législature. En l'occurrence, les constructions civiles de la Confédération resteront un domaine prioritaire de la CCP-E, qui continuera néanmoins à suivre de près l'évolution des projets de construction des écoles polytechniques fédérales.

Réunie le 25 janvier 2006 à Berne, la commission a siégé pour la première fois sous la présidence de son nouveau président, M. le conseiller aux États **Alain Berset (PS, FR)** .

Berne, 26 janvier Services du Parlement
2006